

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.612-7 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;

Vu les articles D 613-3 à D 613-6 du code de l'éducation relatifs aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par ***** , née 10/10/2000 à ***** , en vue de son inscription au doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressée a soutenu, le 20 décembre 2016 une thèse portant sur le sujet suivant :

préparée au sein de l'école doctorale Sciences Economiques et Gestion d'Aix Marseille (372), devant un jury présidé par BERTRAND LEMENNICIER, PROFESSEUR DES UNIVERSITES et composé de GILBERT BOUGI, MAITRE DE CONFERENCES, WALTER BRIEC, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, JEAN-PIERRE CENTI, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, CHRISTOPHE TAVERA, PROFESSEUR DES UNIVERSITES ;

Vu la délibération du jury ;

Le **DIPLÔME NATIONAL DE DOCTEUR** en SCIENCES ECONOMIQUES, *mention honorable*

est délivré à] *****

et confère **le grade de docteur**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 juin 2017

Le titulaire

Le Président

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



N°

UAM

12163405

Yvon BERLAND

Bernard BEIGNIER

/2017201520277